Appel à Projets Formation 2027 Règlement



Cadre AAP formation 2027

Dans le cadre de financements alloués par la Missions maladies rares du Ministère de la santé, FilRougE-MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) consacré à l'appui à la formation professionnelle dans le périmètre des maladies rares de la filière.

1. Objectif

Cet AAP vise à soutenir la formation **du plus grand nombre possible de professionnels de santé et sociaux et aux associations** afin de mieux identifier et prendre en charge les maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythropoïèse et à poursuivre la contribution des associations de malades à cet objectif de la filière.

Les projets doivent contribuer à au moins un des axes suivants :

- Amélioration des pratiques ;
- Transmission de savoirs, formation, pédagogie ;

Les projets de formation en ETP peuvent être recevables dans le cadre du présent appel à projets. Toutefois, le porteur devra justifier, dans son dossier de candidature, de l'absence de programme d'ETP accessible par un autre biais au sein de son centre.

Les congrès scientifiques organisés par des professionnels de santé sont exclus. Pour ce type de demande, envoyez votre demande sur l'adresse contact@filiere-mcgre.fr en précisant en objet « Demande soutien congrès scientifique ».

2. Conditions financières

- Montant maximal demandé à FilRougE-MCGRE par projet : 10 000 €
- La filière se réserve la possibilité d'ajuster le montant de l'aide financière accordée.

3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux acteurs de la filière :

- Aux professionnels de santé (y compris assistants sociaux, conseillers en génétique, thérapeutes, etc.) exerçant au sein d'un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE, ou dont l'exercice professionnel s'effectue en collaboration avec un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE.

- Associations en coordination à un/des professionnels de santé d'un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE.

- Les nouveaux projets seront privilégiés, mais les lauréats des AAP 2026 peuvent également candidater, notamment si leurs projets s'inscrivent sur plusieurs années.

Une lettre de motivation du chef de service ou du responsable du centre de référence ou de compétence est requise.

4. Critères de Sélection :

- Adéquation du projet aux besoins de santé liés aux pathologies rares du globule rouge
- Alignement avec les priorités institutionnelles et de la filière
- Clarté et pertinence des objectifs pédagogiques
- Qualité scientifique du contenu et niveau d'actualisation des connaissances
- Faisabilité du projet et qualité de l'organisation proposée
- Modalités d'évaluation des acquis et impact attendu sur les pratiques et la prise en charge des patients

Une attention particulière sera accordée aux projets :

- Contribuant au renforcement du lien ville-hôpital
- Intégrant des formats numériques ou hybrides facilitant l'accès à la formation
- De dimension multicentrique (projet porté par plusieurs centres)
- Proposant un caractère innovant et un potentiel de transformation des pratiques professionnelles

5. Procédures et calendrier :

1. Dossier de candidature :
   Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à : contact@filiere-mcgre.fr avec en objet **AAP formation 2027**
2. Date limite de dépôt : **30 avril 2027**
3. Constitution des dossiers administratifs, dès l'annonce des résultats.

6. Suivi et bilan

- Un **bilan simplifié** est exigé en fin de projet ;
- FilRougE-MCGRE se réserve la possibilité de valoriser les projets soutenus.